

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 44

8 janvier 2013

SOMMAIRE

AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S.	2108	EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l.	2100
AbbVie Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S.	2108	Etoile Unie S.à r.l.	2067
Agate Invest S.A.	2103	EUROLUBES Luxembourg S.à r.l.	2106
AMO Germany Holding S.A.	2100	FondsSelector SMR Sicav	2105
Anastassia S.A.	2112	German Property 1 S.à r.l.	2112
Annona Corp S.A.	2096	Gesylux S.A.	2104
Arroyo S.A.	2101	GLN Investment	2107
ASK Invest S.à r.l.	2101	Global Lift Group S.à r.l.	2106
Bagi S.A., SPF	2103	Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à r.l.	2095
Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l.	2066	Green Power Solar Technology S.à r.l. ...	2095
Beaumont	2097	G.S.F. Immobilière S.A.	2066
Berkeley 1 S.à r.l.	2103	Guardian Europe S.à r.l.	2104
Big Beer AG	2111	ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l.	2108
Breakingresearch.com S.A.	2096	KH II Estates 201 S.à r.l.	2110
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l.	2099	Kinder House S.A.	2110
CG (Germany) II S.à r.l.	2098	Kymco Lux S.A.	2112
CMBHILUX S.à r.l.	2099	Marakas S.A.	2104
Commercial Investment Cordoba S.à r.l.	2097	Mars Propco 1 S.à r.l.	2066
Commercial Investment Manregalery S.à r.l.	2097	Negolux International S.à r.l.	2110
Commercial Investment Terragalery S.à r.l.	2098	Netflix Streaming Services Luxembourg S.à r.l.	2067
Continental Holdings S.A.	2095	New Holfipar France S.à r.l.	2111
Da Costa Constructions S.à r.l.	2098	New Holfipar Poland S.à r.l.	2111
Dominus Consulting S.A.	2109	PGi Worldwide S.à r.l.	2076
Duroc S.A.	2100	Porta Volta Developments S.C.A.	2096
EFG Consolidated Holdings S.A.	2105	Promovis S.A.	2096
EFP, European Fire Protection S.A.	2102	Re:Newcell Lux S.à r.l.	2076
Embraco Luxembourg S.à r.l.	2109	RGC GP Co. S.à r.l.	2106
ENTREPRISES GENERALES DE TRAVAUX PUBLICS & PRIVES, Etablissement MOVILLIAT	2102	SPTC S.à r.l.	2085
EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.	2108	Taragotshi Holding	2106
		Tradition Luxembourg S.A.	2102
		Trenova Holdings S.à r.l.	2100
		Trilogie S.A.	2108
		Watson Pharma S.à r.l.	2075

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.291.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Unis, en qualité de gérant de la Société, avec effet au 19 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent
- Mr. John Sisk

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012155564/19.

(120204715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

G.S.F. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 113.934.

EXTRAIT

1. Il est pris acte du changement d'adresse du Commissaire aux comptes, à savoir:

- La société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B. 160.540, domiciliée dorénavant au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155561/13.

(120204667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.629.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Unis, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 19 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent; Gérant de catégorie B
- Mr. Brian Fagan; Gérant de catégorie A
- Mr. Stephen Marshall; Gérant de catégorie A
- Ms. Anne-Cécile Joudren-Vasseur; Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012155550/22.

(120204721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Netflix Streaming Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.042.

—
EXTRAIT

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 6 décembre 2012 de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012160093/16.

(120211192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Etoile Unie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 173.291.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

EP Invest S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") ("EP Invest").

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, Lawyer, professionally residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "Etoile Unie S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Manager of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures,

notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5. The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate (including the acquisition and/or development) or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

Art. 6. Shares. The Shares shall be in registered form. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 7. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 8. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Manager. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 9. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

10.2. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

10.3. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Chapter III. Management

Art. 11. General.

11.1. The Company shall be managed by a Manager (the "Manager"), who needs not to be Shareholder.

11.2. The Manager shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 18 to 20.

11.3. The Manager shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until his successor is elected.

11.4. The Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

11.5. The Company shall reimburse the Manager for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Manager.

Art. 12. Procedures of Meeting. The Manager may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Manager and of the Shareholders.

Art. 13. Minutes of meetings of the Manager. The resolutions of the Manager shall be recorded in the minutes, to be signed by the Manager.

Art. 14. Powers of the Manager. The Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

Art. 15. Delegation.

15.1. The Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

15.2. The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 16. Binding signature. The Company shall be bound by the sole signature of the Manager or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Manager.

Art. 17. Liability of the Manager.

17.1. The Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2. The Company shall indemnify the Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

Art. 18. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

18.1. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

18.2. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

18.3. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 19. Holding of General Meetings.

19.1. General meetings of the Shareholders are convened by the Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

19.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.3. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Manager.

Art. 20. Quorum and Majorities.

20.1. Subject to Articles 20.2 to 20.4, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to Articles 20.2 to 20.4, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

20.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

20.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

Art. 21. Financial year.

21.1. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

21.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Appropriation of profits.

22.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

22.2. Available Profit

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

22.3. Dividends

22.3.1. Distribution of annual dividend

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

22.3.2. Distribution of interim dividend

Interim dividends may be distributed by the Manager in accordance with the Law and provided that the Manager has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law.

22.3.3. Distribution out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

22.3.4. Distribution in kind

The Manager may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Manager will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 24. Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 20.

24.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, EP Invest, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Charles Roemers, Attorney-at-Law, born on 15 March 1965 in Moresnet (Belgium), with professional address at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company is established at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

French translation:

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

EP Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("EP Invest").

Ici représentée par Sofia Da Chao Conde, juriste, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Etoile Unie S.à r.l.", qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Gérant de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Gérant.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers (incluant l'acquisition et/ou le développement). De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales seront nominatives.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 8. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Gérant. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 9. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales.

10.1. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

10.2. En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

10.3. Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Général.

11.1. La Société est gérée par un Gérant (le «Gérant»), qui n'est pas nécessairement Associé.

11.2. Le Gérant sera nommé par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 18 à 20.

11.3. Le Gérant sera nommé pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

11.4. Le Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

11.5. La Société pourra rembourser au Gérant les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Gérant.

Art. 12. Modalités procédurales du Gérant. Le Gérant pourra choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Gérant et des Associés.

Art. 13. Procès-verbaux du Gérant. Les résolutions du Gérant seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Gérant.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Gérant.

Art. 15. Délégation.

15.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

15.2. Le Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 17. Responsabilité du Gérant.

17.1. Le Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

17.2. La Société doit indemniser le Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 18. Pouvoirs des l'assemblée général des Associé(s) - Votes.

18.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

18.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

18.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 19. Tenue des Assemblées Générales.

19.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

19.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

19.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Gérant.

Art. 20. Quorum et Majorités.

20.1. Sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des Articles 20.2 à 20.4, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

20.2. Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

20.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social

Art. 21. Exercice social.

21.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant et le Gérant dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

21.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

22.2. Bénéfice Disponible

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

22.3. Dividendes

22.3.1. Distribution d'un dividende annuel

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Gérant en conformité avec la Loi et à condition que le Gérant ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi.

22.3.3. Distribution de réserves et de résultat reporté

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

22.3.4. Distribution en nature

Le Gérant pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Gérant prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 24. Liquidation.

24.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 20.

24.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, EP Invest, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Charles Roemers, Avocat, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Le siège social de la Société est établi au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15005. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160301/459.

(120212102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.112,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155516/11.

(120205107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Re:Newcell Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.998,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155390/11.

(120204964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

PGi Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.065.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Premiere Global Services International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.864, incorporated on December 18, 2008 pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 27, 2009 under number 181,

here represented by Marin Njavro, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Atlanta, Georgia, the United States, on November 21st, 2012.

Such power of attorney, after having been signed *in* *re* *vari* *et* *ur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is PGi Worldwide S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management and Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers (the Board), appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders of the Company.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, composed of at least one class A manager and one class B manager, they constitute the board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers of class A and class B, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits and Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Premiere Global Services International S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Theodore P. Shrafft, born on September 6, 1955, in New Jersey, U.S.A., with address at 14285 Thompson Road, Alpharetta, Georgia 30004, U.S.A., and
- Scott Askins Leonard, born on August 20, 1969, in South Carolina, U.S.A., with address at 427 Candler Street, NE, Atlanta, Georgia 30307, U.S.A.

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Inna Hörner, private employee, born on October 25, 1980 in Karaganda, with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Marc Chong Kan, private employee, born on August 24, 1964 in Paris, France, with professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Premiere Global Services International S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.864, constituée le 18 décembre 2008 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 janvier 2009 sous le numéro 181,

ici représentée par Marin Njavro, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Atlanta, Georgia, les États-Unis, le 21 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est PGi Worldwide S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le Conseil), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, composés d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ils constitueront le conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants de classe A et B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'associé unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par l'associé unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été passées en Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices et contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Première Global Services International S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Theodore P. Shrafft, né le 6 septembre 1955, au New Jersey, U.S.A, dont l'adresse est située au 14285 Thompson Road, Alpharetta, Georgie 30004, U.S.A., et

- Scott Askins Leonard, né le 20 août 1969, en Caroline du Sud, U.S.A., dont l'adresse est située au 427 Candler Street, NE, Atlanta, Georgie 30307, U.S.A.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Inna Hörner, employée, née le 25 octobre 1980 au Karaganda, dont l'adresse professionnelle est située au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Marc Chong Kan, employé, né le 24 août 1964, à Paris, France, dont l'adresse professionnelle est située au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Njavro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15716. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156598/493.

(120206496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

SPTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.288.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SPTC USA, LLC", a company, incorporated on August 1, 2006 under the Delaware Limited Liability Company Act. with registered office so far at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (the "Company").

The meeting is declared open with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette acting as chairman (the "Chairman"),

who appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elects Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Confirmation and ratification of the decision to transfer the legal seat, registered office, principal establishment and its legal domicile of the Company from Wilmington, State of Delaware, USA, to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as stated by the Certificate of Transfer issued by the Manager of the Company on 8th October 2012 according with the Section 18-213 of The Delaware Limited Liability Act; subsequent cease of its existence and activity in the State of Delaware, and re-domiciliation of the company in Luxembourg, under the provisions of Luxembourg law without the creation of a new legal entity;

2) Decision to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

3) Adoption in Luxembourg of the name "SPTC S.à.r.l." and of the Company purpose of a Luxembourg financial participation company (Société de participations financières);

4) Abolition of the par value of the existing share corresponding to 100% of the corporate capital;

5) Contribution in cash of an amount of Eur 20.275 (twenty thousand two hundred seventy five euro) in order to increase the corporate capital from the existing amount of Eur 1.000 (one thousand euro) to Eur 21.275 (twenty one thousand two hundred seventy five euro), and creation of 12.499 (twelve thousand four hundred ninety nine) new shares without par value;

6) Reduction of the corporate capital by an amount of Eur 8.775 (eight thousand seven hundred seventy five) so as to bring the corporate capital from its current amount of Eur 21.275 (twenty one thousand two hundred seventy five euro) to an amount of Eur 12.500 (twelve thousand five hundred euro) by the absorption of the losses amounting to Eur 8.775 (eight thousand seven hundred seventy five euro), and fixing the par value of the shares to Eur 1 (one euro), in order to have the corporate capital of Eur 12.500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with par value of Eur 1,00 (one euro) each;

7) Complete recast of the Articles of incorporation in accordance with Luxembourg law;

8) Appointment of new managers for an unlimited period;

9) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

10) Miscellaneous.

(ii) That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by it are shown on an attendance list which, signed by their proxy and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iii) That it appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of the Company are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman explains the various items of the agenda. In particular, the Chairman sets out that the Company intends to transfer the legal seat, registered office, principal establishment and its legal domicile of the Company SPTC USA, LLC from Wilmington, State of Delaware, USA, to the Grand Duchy of Luxembourg, as stated by the Certificate of Transfer issued by the Manager of the Company on 08 October 2012 according with the Section 18-213 of The Delaware Limited Liability Act. He concludes that the purpose of the meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the Company's articles of association to Luxembourg law, in accordance with the provisions of Luxembourg law without the creation of a new legal entity.

That a certified copy of the Certificate of Transfer issued by the Manager of the Company on 08 October 2012 according with the Section 18-213 of The Delaware Limited Liability Act, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

After deliberation, the general meeting of shareholders then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to confirm the decision to transfer the legal seat, registered office, principal establishment and its legal domicile of the Company SPTC USA, LLC from Wilmington, State of Delaware, USA, to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to adopt the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to adopt in Luxembourg the name "SPTC S.à.r.l." and the Company purpose of a 'SOPARFI', Société de participations financières, or financial-participation company, with the following object:

"The object of the Company is to carry out all operations pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any operations involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to suppress the par value of the existing share corresponding to 100% of the corporate capital.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the corporate capital from the existing amount of Eur 1,000 (ONE THOUSAND Euros) to Eur 21,275 (TWENTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY FIVE Euros), and creation of 12,499 (TWELVE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY NINE) new shares without par value.

Thereupon the sole shareholder ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, declares to subscribed the 12.499 (TWELVE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY NINE) new shares without par value by a contribution in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY-FIVE EURO (EUR 20,275.-) is at the disposal of the Company.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reduce the corporate capital by an amount of Eur 8,775 (EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED SEVENTY FIVE Euros) so as to bring the corporate capital from its current amount of Eur 21,275 (TWENTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY FIVE Euros) to an amount of Eur 12,500 (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED Euros) by the absorption of the losses amounting to Eur 8,775 (EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED SEVENTY FIVE Euros), and to fix the par value of the shares to Eur 1 (ONE Euro) each, in order to have the corporate capital of Eur 12.500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with par value of Eur 1,00 (one euro) each.

The sole shareholder, ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., hold all the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE Euro (EUR 1) each.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reorganize the Articles of Incorporation, in accordance with Luxembourg Companies' Law of August 10, 1915 as amended, and fix the Company's corporate capital at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED Euros (EUR 12,500) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE Euro (EUR 1) each. The Articles of Incorporation shall have the following wording:

" **Art. 1.** There exists a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which is governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "SPTC S.á r.l."

Art. 3. "The object of the Company is to carry out all operations pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any operations involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object."

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and

brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

When all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable. The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager(s) is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Any such meeting must be held in Luxembourg.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of July to the thirty of June each year.

Art. 16. Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

Eighth resolution

The appearing party decides to give discharge to the resigning director Hajdu Katalin, for the performance of her mandate.

Ninth resolution

The appearing party decides to fix the number of managers at three and to appoint the following as managers for an unlimited duration:

- Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, born in Petange (Grand Duchy of Luxembourg), on May 12, 1943, residing at 16, Rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg;

- S.G.A. Services S.A , a Luxembourg company with registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B76.118; Mrs Sophie CHAMPENOIS, born in Uccle, on September 4, 1971, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent"

- FMS Services S.A., a Luxembourg company with registered office at L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B101.240; Mr Vincenzo CAVALLARO, born in Catania (Italie), on March 18, 1976, residing professionally in Luxembourg, 3, avenue Pasteur is named "représentant permanent".

Tenth resolution

The appearing party decides to establish the registered office of the company in L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

the present minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société «SPTC USA, LLC», une société constituée le 1er août 2006 selon le Delaware Limited Liability Company Act. Delaware et établie 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (the "Company").

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Confirmation et ratification de la décision de transférer le siège social et siège légal, le principal établissement et le domicile légal de la Société de Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme mentionné dans le certificat de transfert (Certificate of Transfer) émis par le Gérant de la Société le 08 octobre 2012 conformément à la Section 18-213 de la loi du Delaware sur les sociétés (Delaware Limited Liability Act); cessation ultérieure de son existence et de son activité au Delaware, et établissement de la Société au Luxembourg, et sans création d'un être moral nouveau;

2) Décision d'adopter la forme d'une Société à Responsabilité Limitée;

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "SPTC S.à.r.l." et de l'objet social d'une Société de participation financières;

4) Suppression de la valeur nominale de la part sociale correspondant à 100% du capital social;

5) Apport en numéraire d'un montant d'EUR 20.275 (vingt mille deux cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel d'Eur 1.000 (mille euros) à un montant d'Eur 21.275 (vingt et un mille deux cent soixante-quinze euros), et création de 12.499 (douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nouvelles sans valeur nominal;

6) Réduction du capital social à concurrence d'Eur 8.775 (huit mille sept cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel d'Eur 21.275 (vingt et un mille deux cent soixante-quinze euros) à un montant d'Eur 12.500 (douze mille cinq cent euros) par l'apurement des pertes d'exercice d'Eur 8.775 (huit mille sept cent soixante-quinze euros), et fixation de la valeur nominale des parts sociales à Eur 1,00 (un euro) chacune, de façon que le capital social d'Eur 12.500 (douze mille cinq cent euros) soit représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale d'Eur 1,00 (un euro) chacune;

7) Refonte complète des Statuts conformément à la loi luxembourgeoise;

8) Nomination de nouveaux gérants pour une durée illimitée;

9) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

10) Divers.

(ii) Que les Associés présents ou représentés, les mandataires des Associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; qui, après avoir été signée par les mandataires et par

les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des Associés représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée qui par conséquent est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Associés ont été dûment informés avant la présente assemblée.

Le Président expose les différents points de l'ordre du jour. En particulier, le Président explique que la Société a l'intention de transférer le siège social et le siège légal, le principal établissement et le domicile légal de la Société de Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, comme mentionné dans le certificat de transfert (Certificate of Transfer) émis par le Gérant de la Société le 08 octobre 2012 conformément à la Section 18-213 de la loi du Delaware sur les sociétés (Delaware Limited Liability Act); cessation ultérieure de son existence et de son activité au Delaware, et établissement de la Société au Luxembourg sans création d'un être moral nouveau.

Il conclut que l'objectif de la présente assemblée est de décider, selon les lois de Luxembourg, du même transfert et d'adapter les statuts de la Société à la loi luxembourgeoise.

Qu'une copie conforme du certificat de transfert (Certificate of Transfer) émis par le Gérant de la Société le 08 octobre 2012 conformément à la Section 18-213 de la loi du Delaware sur les sociétés (Delaware Limited Liability Act), décidant de transférer le siège social et le siège d'administration effective au Grand-Duché de Luxembourg, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise au même moment à la formalité de l'enregistrement.

Puis l'assemblée générale des Associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de transférer le siège social et le siège légal, le principal établissement et le domicile légal de la Société de Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, comme mentionné dans le certificat de transfert (Certificate of Transfer) émis par le Gérant de la Société le 08 octobre 2012 conformément à la Section 18-213 de la loi du Delaware sur les sociétés (Delaware Limited Liability Act); en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise sans la création d'une nouvelle entité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'adopter au Luxembourg le nom de "SPTC S.à.r.l." et l'objet social d'une soparfi (société de participations financières) comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes les opérations concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de supprimer la valeur nominale de la part sociale correspondant à 100% du capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE d'augmenter le capital social de son montant actuel d'Euro 1.000 (MILLE euros) à un montant d'Euro 21.275 (VINGT ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE euros), et création de 12.499 (DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF) parts sociales nouvelles sans valeur nominale.

Comparaît, l'associé unique ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, déclare souscrire les 12.499 (DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF) parts sociales nouvelles sans valeur nominale et les libérer par un apport en numéraire de sorte que le montant de VINGT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 20.275,-) est à la disposition de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des Associés DECIDE de réduire le capital social à concurrence d'Euro 8.775 (HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE euros) pour le porter de son montant actuel d'Euro 21.275 (VINGT ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE euros) à un montant d'Euro 12.500 (DOUZE MILLE CINQ CENT euros) par l'apurement des pertes d'exercice d'Euro 8.775 (HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE euros), et fixation de la valeur nominale des parts sociales à Euro 1,00 (UN euro) chacune, de façon que le capital social d'Euro 12.500 (DOUZE MILLE CINQ CENT euros) soit représenté par 12.500 (DOUZE MILLE CINQ CENTS) parts sociales ayant une valeur nominale d'Euro 1,00 (UN euro) chacune.

Suite à ces décisions, l'associé unique, la société ORANGE ONE REAL ESTATE S.A., détient les 12.500 (DOUZE MILLE CINQ CENTS) parts sociales ayant une valeur nominale d'Euro 1,00 (UN euro) chacune.

Septième résolution

L'assemblée DECIDE de refondre les statuts, conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés au Luxembourg telle que modifiée, et de fixer le capital social de la Société à DOUZE MILLE CINQ CENT Euros (EUR 12.500) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN euro (EUR 1) chacune, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SPTC S.à r.l."

Art. 3. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes les opérations concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsqu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de(s) gérant(s) lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Chaque réunion doit se tenir obligatoirement au Luxembourg.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier juillet au trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

Huitième résolution

L'assemblée DECIDE d'accepter la démission du directeur Hajdu Katalin et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat à la date du transfert du siège social.

Neuvième résolution

L'assemblée DECIDE de fixer à trois le nombre des Gérants.

Sont nommés en tant que nouveaux Gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, né à Pétange le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff.
- SGA Services S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 76.118; est nommée représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, né à Uccle le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- FMS SERVICES SA, une société anonyme avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 101.240; est nommée représentant permanent Monsieur Vincenzo CAVALLARO, employée privée, né à Catania (Italie) le 18 mars 1976, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dixième résolution

L'assemblée DECIDE de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Frais - Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Rien de plus n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des Associés est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes qui comparaissent, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état civil et domicile, toutes ces personnes ont signé l'acte original ensemble avec nous notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160660/522.

(120211968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Green Power Solar Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.848.

Par la présente, la soussignée Myriam Unsen-Bellion, associé et domiciliataire de la société Green Power Solar Technology S.A R.L., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.848, dénonce le siège de la société de son adresse actuelle: Maison 1, L-9368 Folkendange.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Myriam Unsen-Bellion

Maison 1

L-9368 Folkendange

Référence de publication: 2012155138/13.

(120204719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Grainger Luxembourg Germany (No.8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.800.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 27 novembre 2012 entre la société Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à r.l. et la société Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., que Grainger Luxembourg Germany (No.1) S.à r.l. a cédé 9.540 parts sociales de la Société à Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l. avec effet au 27 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155136/16.

(120204879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 18.197.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 05 mars 1981, publié au Mémorial Recueil Spécial C n°88 du 02 mai 1981.
- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} février 1995, publié au Mémorial C n°241 du 03 juin 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 3 octobre 2012 à Londres, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, les mandats suivants:
 - * Monsieur Chief Bode AKINDELE, demeurant à 78 New Oxford Street, WCA 1A1H Londres, Royaume Uni, administrateur;
 - * Madame Mojisola Lyabode AKINDELE, demeurant à 78 New Oxford Street, WCA 1A1H Londres, Royaume Uni, administratrice;
 - * Monsieur Chief Bode AKINDELE, demeurant à 78 New Oxford Street, WCA 1A1H Londres, Royaume Uni, administrateur-délégué;
 - * REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.
Pour CONTINENTAL HOLDINGS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012155046/25.

(120204796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Porta Volta Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.221.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2012:

L'Assemblée nomme à la fonction de membre du Conseil de Surveillance:

Madame Annette SCHROEDER, membre du Conseil de Surveillance, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012154643/16.

(120203750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Promovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Jeannot PHILIPP, avec professionnelle au 2, rue Walram, L-2715 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué et président, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Le mandat de l'administrateur-délégué et président ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012154652/14.

(120203906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Annona Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.033.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154956/10.

(120204823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Breakingresearch.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.460.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012154995/14.

(120205351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Commercial Investment Cordoba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 806.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.875.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez-Sicilia, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.

2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155009/19.

(120204975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Commercial Investment Manregalery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 715.250,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.106.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez-Sicilia, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.

2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155010/19.

(120204973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Beaumont, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 156.174.

—
La gérance souhaiterait informer toute personne intéressée de la nouvelle répartition du capital entre ses associés suite à une convention de cession de parts sociales du 15 avril 2011:

- L'entièreté du capital social, soit 500 parts sociales, sont détenues par Madame Maria Bause, née le 08 mai 1979 à Berlin (Allemagne), demeurant au 32, Eitelstrasse, D-12683 Berlin (Allemagne)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Grass, le 22 octobre 2012.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2012154969/16.

(120205053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

CG (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 462.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.349.

Il est porté à connaissance du Registre que l'associé Cypress Grove International E.L.P. a changé d'adresse comme suit et avec effet au 25 mai 2006:

de 4, Park Place, GB - SW1A 1LP Londres

au 126 East 56th Street, Suite 1120, 10022 New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012155026/16.

(120205108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Commercial Investment Terragalery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.181.950,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.107.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez-Sicilia, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.

2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155011/19.

(120204972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Da Costa Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, 12, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.453.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée en date du 23 novembre 2012 que:

Le capital de la société "DA COSTA CONSTRUCTIONS SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Amandio Fernando DA COSTA GOMES, entrepreneur, né le 01/05/1968 à VALPACOS (Portugal), demeurant à L-3720 RUMELANGE, 12, Rue d'Esch. -90 parts

- Monsieur Patrice Victor ZANDERIGO, conducteur de travaux, né le 11/10/1959 à MOYEUVE-GRANDE(France), demeurant à F-57120 ROMBAS, 33, Rue du Général Leclerc -10 parts

Total des parts: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUMELANGE, le 28/11/2012.

DA COSTA CONSTRUCTIONS SARL

Signature

Référence de publication: 2012155060/19.

(120205062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

CMBHILUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.016.

—
 Veuillez noter la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A., de son mandat de gérant unique de la société CMBHILUX S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172016, en date du 26 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012155037/16.

(120204762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 106.146.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 23 Novembre 2012, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société Euraudit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 42899 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:
46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2012155023/22.

(120204700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Trenova Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.812.

—
EXTRAIT

En date du 27 Novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Démission de Mr. Olivier Too de son poste de gérant de classe B avec effet immédiat.
- Nomination de Mr. Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012154750/16.

(120204113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

AMO Germany Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.688.

—
L'Assemblée générale du 27 novembre 2012 a pris acte de la démission de Madame Tamara van der Hoff, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur, Madame Marie Junius, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Junius a été nommée pour une période de trois (3) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154943/15.

(120204691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Duroc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.092.

—
Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur est acceptée.
- 2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013: Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012155078/14.

(120204630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.119.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion des gérants tenue en date du 22 Octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012155082/13.

(120205254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

Le siège social de la société ASK Invest S.à r.l. a été transféré du 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet au 31 Octobre 2012.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Mikolaj Iwaszkiewicz
Gérant

Référence de publication: 2012154964/12.

(120204856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Arroyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 79.956.

EXTRAIT

3^{ème} Résolution du Conseil d'Administration daté du 20 novembre 2012:

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Roland D'IETEREN en remplacement de Monsieur Nicolas D'IETEREN.

4^{ème} Résolution du Conseil d'Administration daté du 20 novembre 2012:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENS avec effet au 30 juin 2012, de sa fonction d'Administrateur de catégorie B au sein de la Société et décide de coopter, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur de catégorie B en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à la fin de son mandat.

5^{ème} Résolution de l'assemblée Générale du 20 novembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 26 juin 2012 le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Nicolas D'IETEREN, de Monsieur Roland D'IETEREN et de Monsieur Etienne HEILPORN et le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Christophe BLONDEAU, tous pour une nouvelle durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation avec effet au 30 juin 2012 de Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN, Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Romain THILLENS, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse de l'administrateur Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et du Commissaire aux comptes, H.R.T. REVISION S.A. ayant désormais son adresse au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARROYO S.A.

Référence de publication: 2012154962/32.

(120205113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 7 juin 2012

L'Assemblée décide, en date du 7 juin 2012, de confirmer la démission de Monsieur Pierre-Yves Bournet, domicilié à La Roselière, CH - 1586 Vallamand, de son mandat d'administrateur;

L'Assemblée décide, en date du 7 juin 2012, de renouveler les mandats des administrateurs suivants, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012:

- Monsieur Jacques Barthel, domicilié à 11, rue de Crauthem, L-3334 Hellange, Grand-Duché de Luxembourg; et de
- Monsieur Stephen Umpelby, domicilié 20, Links Green Way, GB - Cobahm.

EXTRAIT

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat d'Ernest & Young S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach en tant que réviseur d'entreprises agréée de la société, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012155483/22.

(120205194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

ENTREPRISES GENERALES DE TRAVAUX PUBLICS & PRIVES, Etablissement MOVILLIAT, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 27.189.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.11.2005

L'Assemblée décide cesser ses activités au Luxembourg et de fermer la succursale luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30.11.2005.

MOVILLIAT Jules.

Référence de publication: 2012155098/13.

(120204811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EFP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société EFP, European Fire Protection S.A. tenue au siège de la société en date du 21 juin 2012

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

EFP, EUROPEAN FIRE PROTECTION S.A.
Patrick PIERRET
Administrateur unique

Référence de publication: 2012155093/20.

(120204930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Agate Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.504.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet au 23 novembre 2012.

2. Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Michel LOMZIK, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

3. Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

D. PIERRE / O. BEAUDOUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154929/21.

(120204655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Berkeley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.754.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 18 février 2009, que l'associé unique de la Société, Blackstone LR Associates (Cayman) V Limited, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Berkeley Limited, une exempted company incorporated with limited liability, constituée et régie selon les lois des Îles Caïman, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands, sous le numéro WK-222235, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïman.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Berkeley Limited 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Berkeley 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012154972/20.

(120205242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Bagi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet au 20 novembre 2012.

2. Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Michel LOMZIK, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

C. MATHU / C. GASPAR

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012154977/18.

(120205172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Marakas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.139.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MARAKAS S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, dénoncé en date du 29 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012155304/16.

(120205249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.428.327,16.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

—
Démission d'un gérant

Monsieur Jean-Luc PITSCH a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2012.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gabor HAKALY
- Monsieur Lajos SAPI
- Monsieur Jean-Pierre de BONHOME
- Monsieur Scott V. THOMSEN
- Monsieur Ralph J. GERSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Guardian Europe S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012155140/20.

(120204746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Gesylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 91.732.

—
Beschluss der Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Frästen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird Herr Pascal Desboeufs, wohnhaft in F-57970 Yutz, 6, rue du Docteur Schweitzer., von seinen Ämtern als Vorsitzender des Verwaltungsrates und Geschäftsführer abberufen.

Herr Jens Nisius, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Lampennester Strasse 11a, wird mit Wirkung vom heutigen Tage von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer Herr Jérémie Furlan, wohnhaft in F-57970 Basse Ham, 2 bis, rue du Canal ernannt. Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Remich, den 28.09.2012.

Aktionär / Aktionär

Référence de publication: 2012155146/19.

(120204698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

—
EXTRAIT

Monsieur Spiro J. Latsis, Président du Conseil d'Administration, a changé d'adresse comme suit: Villa Les Aigles, 15 Ave d'Ostende, 98001 Monaco.

Monsieur Pericles PETALAS, Administrateur, a changé d'adresse comme suit: 24 Quai du Seujet, CH-1211 GENEVE.

Monsieur Emmanuel BUSSETIL, Administrateur, a changé d'adresse comme suit: 24 Quai du Seujet, CH-1211 GENEVE.

Monsieur David BARRETT, Administrateur, a changé d'adresse comme suit: 68 Montée Pilate, L-2336 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG Consolidated Holdings S.A.

Référence de publication: 2012155092/15.

(120204896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

FondsSelector SMR Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 76.964.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung FondsSelector SMR SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der FondsSelector SMR SICAV vom 28. November 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Bernhard Singer, Vorsitzender

Claude Kremer, stellv. Vorsitzender Eckhard Sauren, Mitglied

Ulrich Janinhoff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. November 2012.

Für FondsSelector SMR SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012155114/23.

(120205102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EUROLUBES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 127.956.

—
Extrait du Procès-Verbal de la résolution extraordinaire des associés d'Eurolubes Luxembourg SàRL tenue au siège social le 18 octobre 2012 à 10 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège de la société EUROLUBES LUXEMBOURG SàRL du L-3835 Schifflange 39, route d'Esch au L-3871 Schifflange 13, rue de la Paix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012155108/15.

(120205364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Taragotshi Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.760.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TARAGOTSHI HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, dénoncé en date du 7 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012155472/16.

(120205250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Global Lift Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 70.771.

—
CLOTÛRE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 15 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société GLOBAL LIFT GROUP S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Maître Elisa Faraldo Talmon

Liquidateur

Référence de publication: 2012155152/15.

(120204847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

RGC GP Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.401.

—
Aufgrund von Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 30. Oktober 2012:

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter

L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361, hat vierhundertdreiundachtzig tausend fünfhundertneunundfünfzig (483.559) Gesellschaftsanteile, welche sie an der Gesellschaft hielt, übertragen auf RGC JV Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 168.492; und

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362, hat vierhundertvierundvierzigtausend und achtundsechzig (444.068) Gesellschaftsanteile, welche sie an der Gesellschaft hielt, übertragen auf RGC JV Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 168.492;

- ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363, hat dreihundertzweiundzwanzig tausend dreihundertunddreiundsiebzig (322.373) Gesellschaftsanteile, welche sie an der Gesellschaft hielt, übertragen auf RGC JV Co. S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 168.492.

Seit diesem Datum sind die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft wie folgt verteilt:

RGC JV Co. S.à r.l. 1.250.000 Gesellschaftsanteile

Contern, den 30. Oktober 2012.

RGC GP Co. S.à r.l.

José Maria Ortiz / Richard Goddard

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2012156096/39.

(120205624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

GLN Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 26 Novembre 2012

1. Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean MEDERNACH, demeurant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, de Madame Viviane GRAFFE, demeurant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg et de Monsieur Bruno LAMBERT demeurant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc CARDINAEL n'est pas renouvelé.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Pour GLN INVESTMENT

Signatures

Référence de publication: 2012155150/20.

(120205234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.260.

—
EXTRAIT

L'associé unique a décidé par des résolutions écrites et prises le 22 novembre 2012, de qualifier la fonction des gérants existants, à savoir Mr Alexis de Montpellier ainsi que Mr. Herman Schommarz, en Gérants de catégorie A.

L'associé unique a également décidé de nommer pour une période illimitée et avec effet immédiat, Mr Mark Edmund McNicholas, né le 17/08/1965 à Birkenhead (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 3 Eaton Mews, Clairvale Road, St-Helier, Jersey JE2 3AB, comme Gérant de catégorie B.

Par conséquent, dorénavant la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155192/18.

(120205109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. AbbVie Luxembourg Abbott Holding (Gibraltar) Limited S.C.S.).**

Capital social: USD 4.778.592.667,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 169.782.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont unanimement décidé, par acte sous seing-privé en date du 1er novembre 2012, à 15 heures de modifier la raison sociale de la Société en « AbbVie (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S. ».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012155541/16.

(120205111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 165.146.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion des gérants tenue en date du 22 Octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155083/13.

(120205253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Trilogie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.382.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
 - Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
 - Monsieur Ghislain BRABANT, deumeurant au 21, Chemin des Patars, B-4163 Tavier, aux fonctions d'administrateur.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016. Après en avoir délibéré, l'Assemblée Général renomme comme commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE DE Luxembourg SA, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Général Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012155490/21.

(120205198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dominus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Dominus Consulting S.A. tenue au siège de la société en date du 14 juin 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.
- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

DOMINUS CONSULTING S.A.

Sebastian LOMBARDO

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012155075/20.

(120204931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Embraco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.829.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, en date du 26 novembre 2012, la démission de M. Carlos Henrique Pinto Haddad et M. João Carlos Costa Brega de leur poste de gérant de catégorie A de la Société ainsi que la démission de Mme Cornelia Mettlen et M. Romain Thillens de leur poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 novembre 2012.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 26 novembre 2012, il a été décidé de nommer pour une durée indéterminée et avec effet au 26 novembre 2012

- M. Arthur Henrique de Aguiar Cançado Azevedo, né à Belo Horizonte, Minas Gerais, Brésil, le 20 novembre 1967, résidant au 1020, Rua Rui Barbosa, Joinville-SC, Brésil, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

- M. Francesco Abbruzzese, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 juin 1971, résidant au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Arthur Henrique de Aguiar Cançado Azevedo, gérant de catégorie A; et
- M. Francesco Abbruzzese, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012155559/26.

(120205222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

KH II Estates 201 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.370.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155236/10.

(120204815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kinder House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.845.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet au 20 novembre 2012.

2. Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Michel LOMZIK, Administratrice démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

C. MATHU / S. BAERT

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012155237/18.

(120205159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Negolux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.925.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée NEGOLUX INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012155328/18.

(120205245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Big Beer AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.418.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n° 469/2012 du 10 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme BIG BEER A.G. (anc. UNI-AREAL HOLDING A.G., anc. ODEM HOLDING A.G.), avec siège à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro B 93.418, liquidation judiciaire prononcée par jugement n° 63/2009 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale, le 25 février 2009.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 201215553/19.

(120204821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

New Holfipar Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.805.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation
Me Max Mailliet
Le liquidateur

Référence de publication: 2012155326/17.

(120204749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

New Holfipar France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.804.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation
Me Max Mailliet
Le liquidateur

Référence de publication: 2012155324/17.

(120204758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

German Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.120.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012155134/17.

(120204760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Anastassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 134.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 17 août 2012:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur BERNARD Guillaume de ses fonctions de Commissaire aux comptes et de nommer en cette qualité la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155549/14.

(120204670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kymco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 134.229.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 09 Novembre 2012 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- AUDITNEXT S.A.R.L., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B100070, dont le siège social est au 63-65, Rue de Merl - L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée élit en remplacement:

- ALTER AUDIT S.A.R.L., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B110675, dont le siège social est au 2 place de Strasbourg, - L-2562 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

2- Transfert du siège social à ZAE Robert Steichen - 5, Rue Bommel - L-4940 HAUTCHARAGE.

Bascharage, le 9 Novembre 2012.

M.S.A. INTERNATIONAL S.A. / KWANG YANG MOTOR CO., LTD.

Represented by M. Gilbert Jost / M.Chun-Ping Ko

Mireille WELLENREITER / Nathalie DUFOUR / Leon WU

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2012155244/22.

(120205295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.